Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Rapport annuel d'activité 2025

de la Direction de la Collecte et de la Valorisation des Déchets

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX
4 RUE DE CHÂTEAUDUN - BP20159 - 28103 DREUX CEDEX
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

QUI SOMMES NOUS ?

La direction de la collecte et de la valorisation des déchets (DCVD) représente une équipe d'environ 80 personnes.

Celle-ci se situe au Pôle Technique de l'Agglo du Pays de Dreux, Zone de la Rabette à Dreux.

En 2025, notre vice-président est Mr Loïc Barbier ; Il nous oriente et nous aiguille dans les problématiques générales et nous permets de mener des réflexions pour répondre aux objectifs réglementaires nationaux et européens.

Tout au long de ce rapport d'activités, vous pourrez découvrir les tendances du territoire en matière de tri et de prévention, ainsi que les évolutions des actions mises en place.

Vous retrouverez également tous les tonnages des différentes collectes, mais aussi du centre de tri et des déchèteries du territoire.





5 ème vice-président en charge de la Collecte et de la Valorisation des Déchets. Maire de Brezolles retraité chef de service au ministère de la défense, Loïc Barbier présente une expérience dans la fonction publique, les déchets et le monde associatif. En effet, Vice-Président en charge des déchetteries au SITREVA depuis 2020, il a occupé les fonctions de vice-président du patrimoine bâti & moyens généraux à l'Agglo mais a aussi été Président de l'association GRACE (insertion sociale)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Tri à la source des biodéchets

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des actions liées au déploiement visant la généralisation du tri à la source des biodéchets. Outre la poursuite de la campagne de distribution de composteurs individuels « Adoptez un composteur » démarrée en mars 2024, et l'installation de sites de compostage collectif, de nouvelles installations de collecte séparée des déchets alimentaires ont fait leur apparition sur notre territoire.

10 communes se sont portées volontaires pour expérimenter cette modalité de tri à la source des déchets alimentaires. 18 abris-bacs ont été installés entre septembre et décembre, pour permettre aux habitants ne pouvant composter, de trier leurs déchets alimentaires. Grâce à une collecte hebdomadaire assurée par SEPUR, ce sont près de 6 tonnes de déchets alimentaires qui ont pu être détournés des ordures ménagères.

Parallèlement, au 1er semestre 2025, le SITREVA a lancé un marché afin de pouvoir proposer une filière de traitement adaptée pour les déchets alimentaires. Ceux-ci seront valorisés par méthanisation ou compostage.





La refonte des tournées

L'année 2025 a été marquée par la refonte en profondeur du service de collecte. En effet pour des questions d'harmonisation du service, de mise en sécurité des équipages… plusieurs chantiers ont été entrepris :

- Arrêt des collectes déchets végétaux pour 19 communes du territoire
- Mise en place de la R437 : arrêt des collectes bilatérales et des marches-arrière
- Arrêt des collectes en bennes bi-flux
- Passage de la collecte des ordures ménagères en C0.5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Rénovation des déchèteries du territoire

Le Sitreva a poursuivi la mise en œuvre de son plan de réhabilitation des déchèteries du territoire. Après la déchèterie de Saulnières en 2024, les travaux de rénovation et sécurisation de la déchèterie de Dreux ont pris fin en mai 2025 après l'investissement d'environ 5 millions d'euros.



Renouvellement du parc poids lourds et modernisation du service

Le parc poids lourds utilisé par les équipes de régie accuse une grande vétusté (18 ans d'âge pour certains matériels). Fort de ce constat, face aux frais de maintenance en constante augmentation et dans une optique de modernisation du service, l'agglomération a lancé un programme de renouvellement de son parc en 2024.
Ce programme, pluriannuel permettra de moderniser le parc au fur et à mesure en lissant les investissements. Les premiers camions arriveront en 2026.



Le déploiement des PAV Verre

2025 c'est aussi la concrétisation du plan d'action pour changer de mode de collecte du verre. En effet le souhait de l'Agglomération étant de mettre fin à la collecte du verre en porte-à-porte pour laisser place à une collecte du verre en point d'apport volontaire, les équipes déchets ont œuvré pour implanter des colonnes aériennes sur les communes qui n'en était pas équipées.



Ce déploiement a été divisé en 4 zones. En 2025 2 zones complètes sont passées en apport volontaire. Cela représente 122 nouvelles colonnes implantées sur 34 communes du territoire.

Parallèlement au déploiement, l'agglomération procède au remplacement progressif des anciennes colonnes délabrées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Table des matières

PRESENTATION DU SERVICE 6
Agglomération du Pays de Dreux 6
Orientations stratégiques 6
Le cadre réglementaire 6
Les missions du service 7
Structure du service et ressources humaines 8
Principaux marchés lancés en 2025 9
Accueil du public 9
LA PRECOLLECTE 10
Evolution de l'activité du service par flux 10
Motifs de demande de livraison de bacs 11
Evolution du nombre de réparation 11
LA COLLECTE DES DECHETS 12
Périmètre de collecte 12
Modalités de collecte 12
Evolution des tonnages collectés 14
Evolution des tonnages collectés par habitants 16
La collecte des professionnels 16
LE SITREVA 18
LES DECHETERIES 19
Evolution des fréquentations 20
Evolution des tonnages des principaux déchets déposés en déchèterie 21
LE TRAITEMENT DES DECHETS 23
Les exutoires 23
Flux sortants (en tonnes) 24
Répartition des différents flux de déchets 24
SENSIBILISATION ET REDUCTION DES DECHETS 25
La sensibilisation 25
Les programmes pédagogiques 25
Adoptez un composteur 26
FINANCES 28
Fonctionnement 28
Investissement 32

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

PRESENTATION DU SERVICE

Agglomération du Pays de Dreux



L'agglomération du Pays de Dreux est une communauté d'agglomération qui occupe la partie eurélienne du Drouais et la partie nord du Thymerais. Son siège se situe dans le département d'Eure et Loir en région Centre Val de Loire. Elle compte également des communes du département de l'Eure (Région Normandie).

En 2025, elle compte 81 communes et 117 534 habitants et s'étend sur 1056 km^2. Elle est la première intercommunalité de la région Centre Val de Loire par sa superficie et la quatrième du fait de sa population. Sa typologie est mixte à dominante rurale. Près de 74% des logements sont des logements individuels. Plus d'un quart des logements du territoire sont des appartements.

Orientations stratégiques

Les axes de travail et orientations sont présentés en commission déchets. Ils découlent des évolutions réglementaires mais aussi de la volonté forte des élus d'améliorer le service rendu à la population et le cadre de vie des citoyens. Les commissions sont présidées par M. Loïc BARBIER, vice-président en charge de la collecte et la valorisation des déchets. Elles sont composées de 162 membres et d'un suppléant par commune.
Elles ont pour objectif de débattre des dossiers en cours dans le respect de la réglementation et de l'intérêt communautaire.

Les propositions de la commission peuvent ensuite être entérinées par le bureau communautaire ou le conseil communautaire.



Le conseil communautaire est l'instance délibérante de la Communauté d'agglomération du Pays-de-Dreux. Présidé par Gérard Sourisseau, il compte 123 élus titulaires qui représentent les 81 communes. Selon le nombre d'habitants, chaque commune dispose d'au moins un représentant.

Le conseil communautaire élit les membres du bureau communautaire : un président, 15 vice-présidents et 10 conseillers communautaires attachés aux délégations thématiques.
Il se réunit au moins une fois par trimestre et est l'organe exécutif de l'agglomération.

Le cadre réglementaire

La collecte des déchets des ménages et assimilés s'effectue dans le cadre de la **compétence collecte et traitement des déchets** définie à l'article L.2224-13 du code général des collectivités territoriales

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

(CGCT). La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (loi NOTRE, articles 64 et 66) a transféré cette compétence de manière obligatoire aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au 1er janvier 2017.



La collecte est définie par l'article R 224-23 du CGCT comme « toute opération de ramassage des déchets, y compris leur tri et leur stockage préliminaire, en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets ».

Le président de l'EPCI compétent en matière de déchets, ou le maire en cas d'opposition au transfert de ses pouvoirs de police dans les formes et délais prévus au III de l'article L.5211-9-2 du CGCT, fixe par arrêté motivé, après avis de l'organe délibérant, les modalités de collecte des différentes catégories de déchets (article R2224.26 du CGCT). Le président de l'EPCI, ou le maire le cas échéant, les porte à la connaissance des administrés par la mise à disposition d'un guide de collecte. Ce guide doit comporter « les règles d'attribution et d'utilisation des contenants pour la collecte, notamment pour ce qui concerne la collecte en porte à porte » (article R2224-27 et R. 2224-28 du CGCT).

Le règlement de collecte a été mis en place par arrêté du président en date du 28 mai 2015. Il est consultable sur simple demande ainsi que sur le site internet de l'agglomération : www.dreux-agglomeration.fr

La collecte des déchets est également régie par des lois supra communautaires :

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (Loi TECV) : 100% d'extension des consignes de tri en 2022. Généralisation du tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets avant 2025.

Ordonnance juillet 2020 : Augmenter la quantité de DMA faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse.

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) : Déploiement au plus tard le 31 décembre 2022 du dispositif harmonisé de règles de tri sur les emballages ménagers. Généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc.). A cette date, les collectivités territoriales auront l'obligation de proposer des solutions dédiées aux ménages. Tendre vers l'objectif 100 % plastiques recyclés d'ici le 1er janvier 2025

Les missions du service

L'agglomération possède la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » sur l'ensemble du territoire intercommunal.

A ce titre elle assure :

- La précollecte : acheter, livrer, entretenir le matériel de collecte (bacs, bornes de collecte ….)
- La collecte : collecter en porte à porte ou en apport volontaire les déchets ménagers et assimilés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

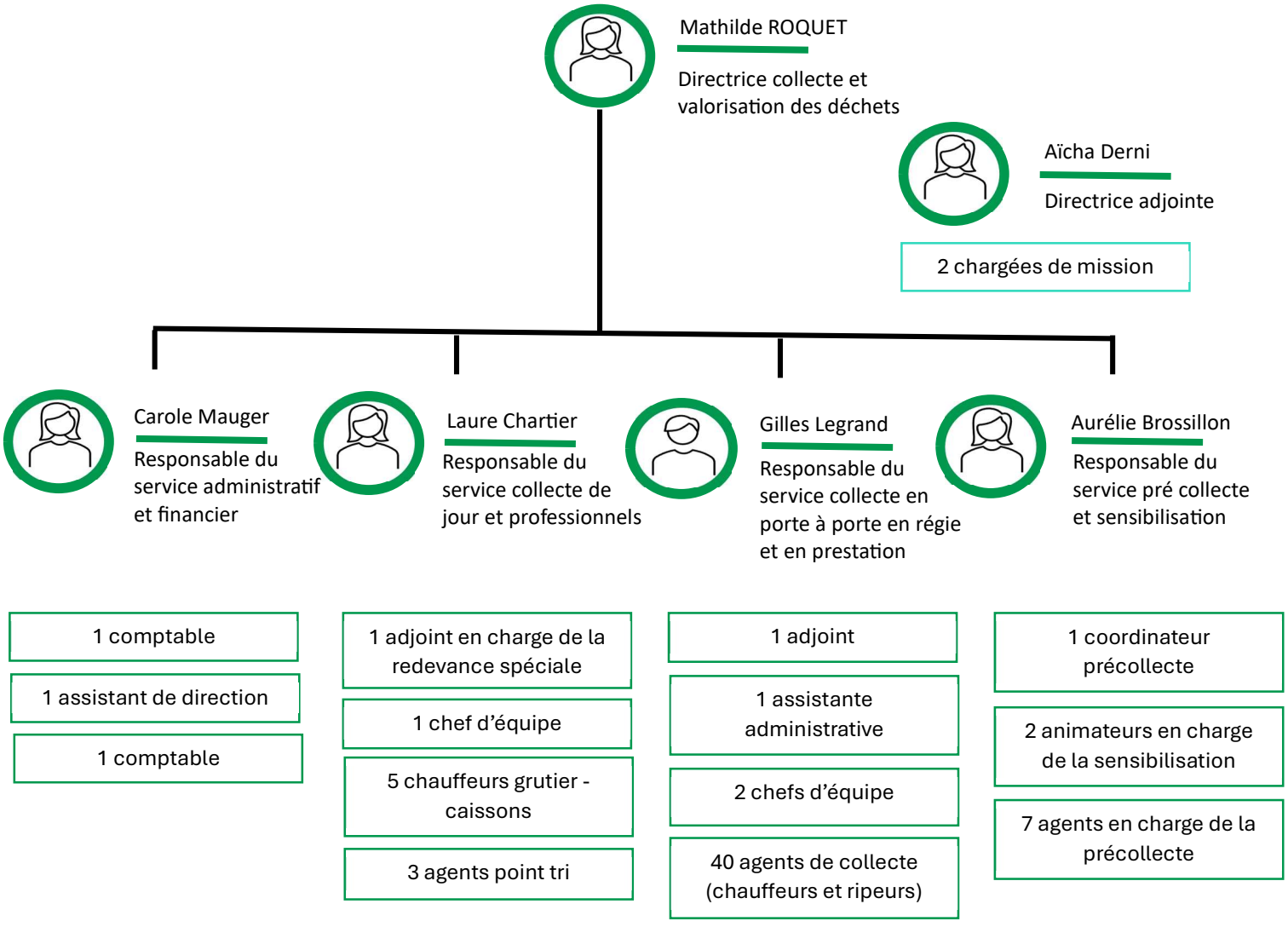
- Le transport et transfert des déchets (délégué au SITREVA) : transport des déchets vers les différents exutoires de traitement
- Le traitement des déchets (délégué au SITREVA) : valorisation (matière ou énergétique), ou enfouissement des déchets
- La gestion des déchèteries (déléguée au SITREVA) : l'accueil des usagers en déchèterie (haut de quai), le transport et la valorisation des déchets associés (bas de quai).

Structure du service et ressources humaines

Les agents de la direction de la collecte et de la valorisation des déchets représentent 16.98% de la masse salariale de l'agglomération.

Ils assurent la collecte des déchets du lundi 4h au vendredi 22h. Ils assurent également des astreintes le weekend.

ORGANIGRAMME AU 1ER JANVIER 2025



La DCVD compte de nombreux postes différents. En 2025, 80 agents permanents, 31 saisonniers et l'équivalent d'un peu moins de 6 ETP en intérim ont ainsi permis d'assurer la continuité du service de collecte, marqué cette année par un surcroit d'activité lié à la refonte des tournées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Principaux marchés lancés en 2025

La diversité de ses missions amène la DCVD à lancer des marchés dans des domaines très variés allant de la fourniture de matériel à des études, en passant par des prestations de service.

Date de lancement	Objet du marché	Durée du marché	Prestataire(s) retenu(s)
Mars 2025	Equipement de protection individuelle (relance lot 2: Fourniture des accessoires)	1 an	Quincaillerie Beauceronne
Juillet 2025	Intérim déchets : Ripeurs et agents polyvalents	1 an	RAS Intérim + ADECCO
Octobre 2025	Entretien des locaux des services techniques	1 an	l'Entretien

En plus de ces lancements de marché, le DCVD a assuré le suivi des 15 autres marchés en cours d'exécution.

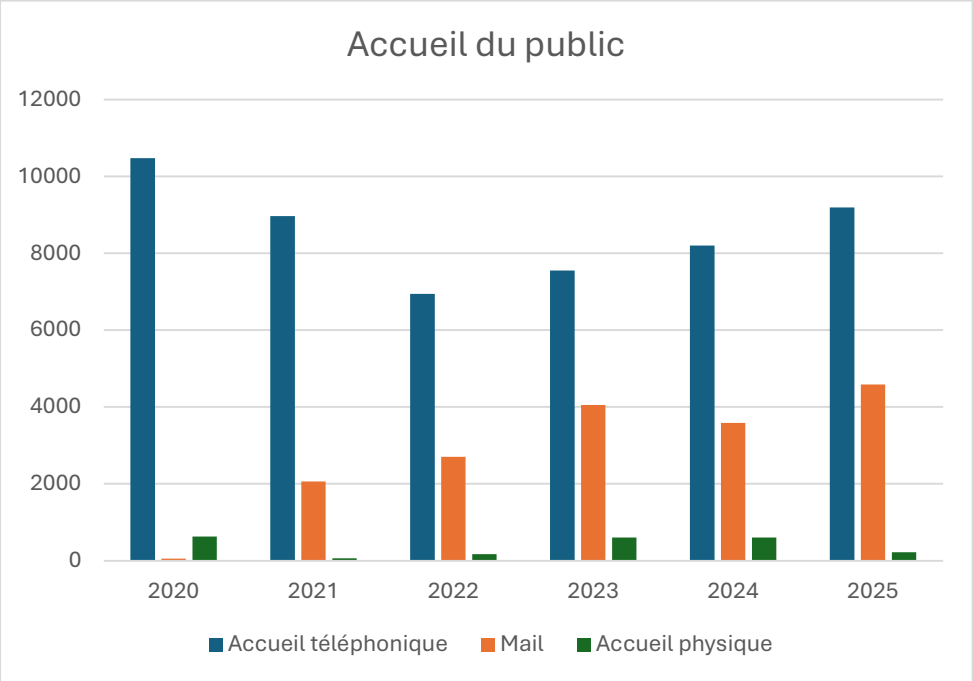
D'autres part cette année l'Agglo du Pays de Dreux a fait appel à l'UGAP pour différentes acquisitions :

Marché via l'UGAP	Titulaire du marché UGAP
PAV métallique pour le Verre	SULO
Système de géolocalisation et gestion de collecte	Simpliciti
Camions de collectes PàP	Renault / Terberg
Camions de collectes PAV	Renault / Palfinger
Caissons 10m3	Palfinger

Accueil du public

Le pôle technique assure un accueil téléphonique et physique pour répondre aux questions des usagers.

En 2025, cela représente 9 193 questionnements téléphoniques et 4 587 mails traités. En complément 220 usagers se sont présentés aux services techniques afin d'avoir des renseignements pour la gestion de leurs déchets. La nette augmentation d'activité de l'accueil est en corrélation directe avec la modification des tournées.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

LA PRECOLLECTE



La collecte en porte à porte implique un service de distribution, de réparation et de maintenance des bacs roulants. Chaque foyer éligible à la collecte en porte à porte dispose d'un bac roulant pour chacun des flux collectés. Seuls ces conteneurs sont collectés car ils sont adaptés aux bennes. Le dépôt de sacs ou autres déchets à côté des contenants est interdit. Les déchets ne sont pas collectés et sont considérés comme des dépôts sauvages.

Une équipe d'environ 8 agents se charge des nouvelles dotations, réparations, des demandes de changement de capacité sur l'ensemble des 81 communes du territoire. Ces opérations sont gratuites pour les usagers.

Evolution de l'activité du service par flux

Livraisons	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Ordures ménagères	2449	2503	2400	1831	1699	2844	**+67%**
Emballages et papiers	1824	1638	1736	1881	1462	2148	**+47%**
Carton	69	109	101	49	33	39	**+18%**
Déchets verts	274	472	394	243	112	0	**-100%**
Déchets alimentaires						6	
Verre	393	325	223	245	195	115	**-41%**
Total	**5012**	**5082**	**4897**	**4249**	**3501**	**5152**	**+47%**

On observe une nette augmentation des livraisons de bacs pour les flux ordures ménagères et Emballages et papiers. Cela s'explique par la diminution de la collecte en porte à porte des ordures ménagères. La variation de fréquence de la collecte a entrainé une forte demande de bacs de volumétrie plus importante. A cette occasion, les usagers en ont profité pour ajuster la taille de leur bac destiné aux emballages et papier ou pour signaler des casses.

On observe également une diminution notable des livraisons de bacs dédiés à la collecte du verre, en lien avec le passage en apport volontaire ainsi que l'arrêt total des livraisons de bacs dédiés aux déchets verts.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Quelques bacs permettant la collecte des déchets alimentaires ont également été livrés dans le cadre du démarrage de l'expérimentation de collecte lancée fin 2025.

En complément des livraisons de bacs 751 bacs ont été retirés du territoire.

Motifs de demande de livraison de bacs

	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Nouvel arrivant	1194	1148	1115	1191	**+7%**
Complément	915	990	316	780	**+147%**
Changement de capacité	851	1052	952	1942	**+104%**
Cassé/détruit	609	591	647	612	**-5%**
Vol/disparition	607	398	312	353	**+13%**
Brûlé	45	70	36	60	**+67%**
Autre			123	214	**+74%**

Conformément à l'augmentation globale des livraisons de bacs, et en lien avec le changement de fréquence de collecte des ordures ménagères, on observe une augmentation notable des demandes de changement de capacité et de bacs complémentaires.

Seule la catégorie des bacs cassés est en recul. Cela pourrait s'expliquer par l'arrivée de nouveaux camions en juin 2025 qui endommageraient moins les bacs. Cette tendance sera à conforter l'année prochaine.

Evolution du nombre de réparation

Année	Nombre de réparations
2025	1482
2024	1735
2023	976
2022	1679
2021	1743
2020	1535

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026



L'agglomération porte une attention particulière à la durabilité des contenants. Ainsi les opérations de réparations sont systématiquement privilégiées Si les bacs ne peuvent être réparés, ils sont démantelés, les pièces de rechange réutilisables conservées et les parties trop usagées sont recyclées.

Ce sont ainsi 5.86 tonnes de plastique qui ont ainsi pu être valorisées par l'agglomération et près d'une tonne de ferraille.

Dans un souci d'économie circulaire, l'agglomération impose également à ses fournisseurs l'utilisation de plastique recyclé dans la fabrication des bacs neufs.

En complément des collectes en bacs, l'agglomération assure une collecte en apport volontaire. Ceux-ci peuvent être aériens ou enterrés. Le parc actuel est vétuste : certaines colonnes enterrées ont été installées il y a plus de 14 ans.

A des fins de rationalisation financière et pour éviter des coûts de génie civil importants, l'agglomération procède à une campagne pluriannuelle de refit des colonnes enterrées. Les cuvelages bétons contenants les colonnes métalliques sont conservés. L'ensemble des parties métalliques (plateformes de sécurité, cuvelage, plateforme piétonnière, avaloir) sont remplacées par des matériels plus ergonomiques (présence de pédales pour les ordures ménagères par exemple).

LA COLLECTE DES DECHETS

Périmètre de collecte

Avec une surface de plus de 1 000 km2, l'agglomération a délégué une partie de la collecte en porte à porte à un prestataire, la société SEPUR. Elle assure par ailleurs la collecte de la partie la plus dense de son territoire ainsi que les collectes en apport volontaire.

71 739 habitants bénéficient ainsi d'un des services de collecte proposé par les équipes de régie et 58 935 habitants bénéficient d'un des services assuré par le prestataire mandaté par l'agglomération.

Les collecteurs du territoire :

La régie de collecte de l'agglomération du pays de Dreux assure les collectes en porte à porte des ordures ménagères et des déchets recyclables. Elle assure également la collecte des ordures ménagères, déchets recyclables et du verre en apport volontaire.

SEPUR assure les collectes en porte à porte des ordures ménagères, des déchets recyclables, du verre, des déchets alimentaires et des encombrants.

Modalités de collecte

La collecte en apport volontaire

Ce mode de collecte est présent sur une partie du territoire en complément ou en mode de collecte principal. L'atout majeur de ce mode de collecte est de permettre un accès au service 7 jours sur 7 et 24h sur 24. Il permet également de rationaliser les collectes (chaque point d'apport volontaire a une capacité minimale de 3m3) d'un point de vue technique mais également financier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Sur le territoire l'apport volontaire concerne les ordures ménagères, les déchets recyclables et le verre. Les points d'apport volontaire à destination des ordures ménagères et déchets recyclables se trouvent essentiellement en milieu urbain à destination des collectifs. La collecte du verre est en cours de déploiement sur les 81 communes.

En effet deux secteurs sont d'ores et déjà passés intégralement à la collecte du verre en point d'apport volontaire. En 2025, 27 communes ont ainsi rejoint les 19 communes déjà équipées d'apport volontaire.

La collecte des points d'apport volontaire nécessite des véhicules spécifiques (Ampliroll – Grues), différents des véhicules du porte à porte. Les fréquences de vidage dépendent du remplissage des bornes. La collecte des points d'apport volontaire est assurée en régie par 4 grutiers en 2025. Un renforcement de l'équipe est prévu en 2026 avec une embauche supplémentaire.

La propreté des abords des points d'apport volontaire est assurée par des agents en charge du nettoyage des points tri. Ils se chargent de collecter l'ensemble des dépôts sauvages présents à proximité des bornes de collecte.

La collecte des caissons et compacteurs

L'agglomération assure la collecte de caissons et compacteurs sur le territoire. Ces matériels permettent la collecte des marchés des villes de Dreux et de Vernouillet, de l'hôpital de Dreux, ainsi que la collecte de divers professionnels et communes de l'agglomération.

Cette activité, en plein essor est assurée là aussi en régie par un chauffeur caisson. Un agent administratif se charge de la rédaction des conventions, de l'établissement des devis et du suivi des collectes.

C'est d'ailleurs dans une optique d'un service toujours plus performant que la DCVD a investi en 2025 dans de nouveaux matériels de collecte (camion et caissons)





La collecte en porte à porte

La collecte en porte à porte (PAP) est réservée aux habitats individuels, aux professionnels (sous certaines conditions) et aux habitats collectifs. Les principales collectes sont celles des ordures ménagères et des emballages.

En régie une quarantaine d'agents, 2 chefs d'équipe et 2 chefs d'équipe adjoint se répartissent en 2 équipes (une le matin et une le soir).

Le matin les agents travaillent de 4h à 11h, et le soir de 19h à 2h.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

10 bennes équipées d'un système de géolocalisation permettent de collecter les déchets au sein des 21 communes collectées en régie. Ce système permet de visualiser instantanément la position des équipes et ainsi répondre efficacement aux réclamations des usagers.

Le système de géolocalisation a également été modifié en 2025 au profit d'un système plus ergonomique.



Evolution des tonnages collectés

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024 - 2025
Ordures ménagères	29 864	29 637	28 626	27 207	26 554	24 969	-6%
En porte à porte	28 209	27 985	27 049	25 724	24 914	23 288	-7%
En apport volontaire	1 655	1 652	1 577	1 483	1 639	1 681	+3%
Emballages et Papiers	6 312	6 714	6 280	6 527	6 782	7 196	+6%
En porte à porte	5 935	6 315	5 969	6 277	6 507	6 927	+6%
En apport volontaire	332	350	273	250	275	269	-2%
Papier	45	49	38	0	0	0	/
Déchets végétaux	3 039	4 514	3 539	3 384	3 914	0	-100%
Déchets des professionnels	28	197	195	99	102	71	-30%
Verre	3 194	3 359	3 141	2 843	2 823	2 923	+4%
En porte à porte	1 738	1 785	1 707	1 675	1 532	1303	-15%
En apport volontaire	1 407	1 528	1 373	1 119	1 241	1568	+26%
Verre des professionnels	49	46	61	49	50	52	+2%
Cartons	445	630	605	564	572	431	-25%
Encombrants	1 758	1 646	1 510	752	394	878	+123%
En porte à porte	883	688	635	8	7	10	+43%
Conventions tripartites ville de Dreux, de Vernouillet et Habitat Drouais	714	820	729	622	267	701	+163%
Dépôts sauvages	161	138	146	122	120	167	+39%
Caissons OM et tout venant	929	863	676	852	1 356	1425	+5%
Professionnels	627	393	353	512	962	1133	+18%
Marchés forains	269	339	276	280	310	243	-28%
Gens du voyage	33	131	47	60	84	49	-42%
Total	45 541	47 363	44 377	42 129	42 353	37 893	-10%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

En 2025 ce sont un peu moins de 25 k tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées soit près de 1600 tonnes de moins qu'en 2024. L'infléchissement des quantités d'ordures ménagères à collecter se confirme donc en 2025. Les habitants de l'agglomération trient mieux avec plus de 400 tonnes d'emballages et papiers supplémentaires collectés en 2025. Cette forte augmentation reste tout de même à relativiser au regard du taux de refus, en augmentation constante sur le territoire.

Le changement des modes de consommation, l'extension des consignes de tri ainsi que la baisse de la consommation due à l'inflation impactent fortement les tonnages collectés.

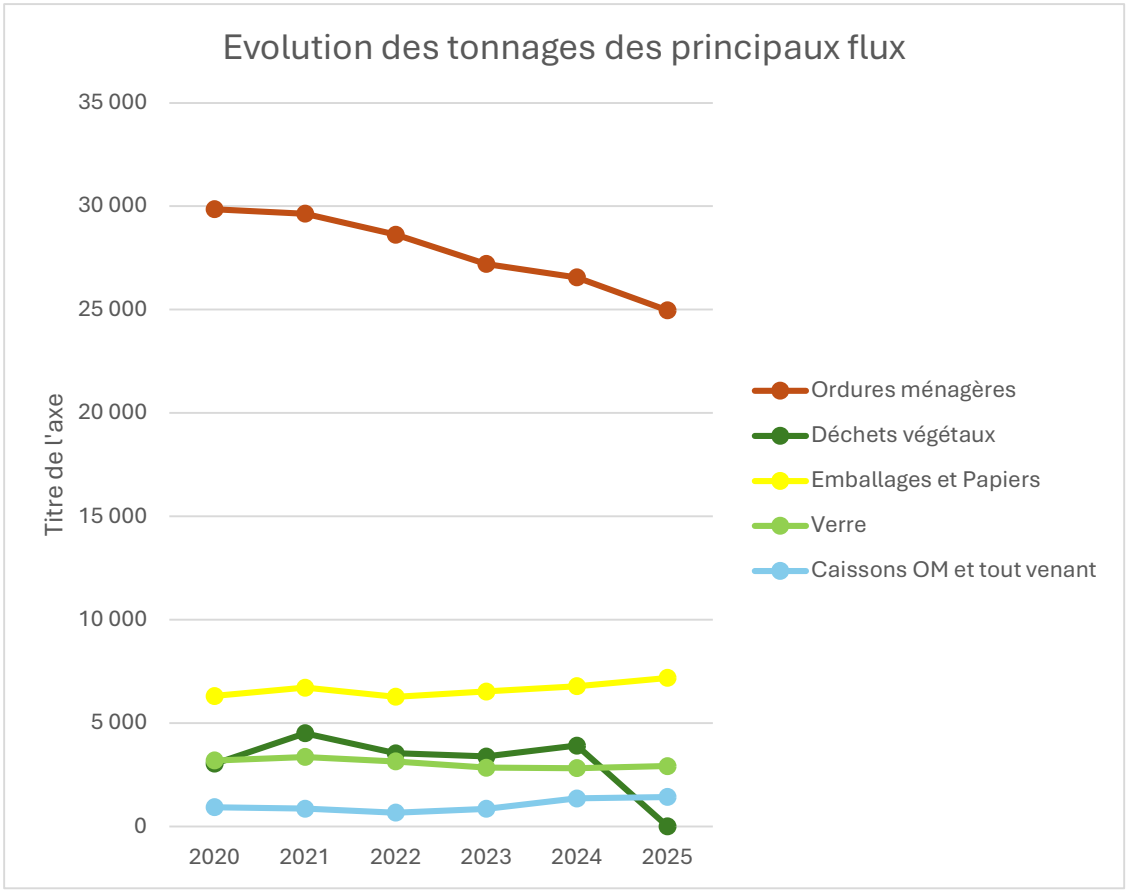
Pour rappel, l'Agglomération du Pays de Dreux a mis en place les extensions des consignes de tri au 1er janvier 2023. Cette extension a permis la simplification des consignes de tri : **TOUS** les emballages et papiers se trient !

Les tonnages verre rencontrent une progression notable qui devra être confirmée en 2026. Elle reflète toutefois une vraie appropriation du dispositif d'apport volontaire du verre.

Les tonnages de dépôts sauvages n'ont de cesse d'augmenter. Cela peut s'expliquer entre autres, par le déploiement des points d'apports volontaires et donc de nouveaux points susceptibles de recueillir ces dépôts.

Par ailleurs, la location de caissons à destination des professionnels se développe grandement également. Pour assurer cette prestation, la Direction s'est munit de plusieurs caissons à volets.

Le tonnage de déchets relatif aux installations des gens du voyage est en nette baisse, car la mise en place de bulles est privilégiée.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Evolution des tonnages collectés par habitants

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024 – 2025
Ordures ménagères	255	252	245	233	226	212	-6%
Emballages et Papiers	53	57	54	56	58	61	+6%
Déchets végétaux (ramené à la population bénéficiant du service 69 463)	48	71	56	54	56	/	/
Verre	27	29	27	27	24	25	+4%

Bien qu'étant en baisse, la production d'ordures ménagères des habitants du territoire entre cette année dans la moyenne : selon une étude menée par la région Centre Val de Loire en 2021, la production moyenne d'ordures ménagères est de 212 kg/ habitant.

Le taux de captation des emballages et papiers est quant à lui très bon, cela reste cependant à modérer au regard du taux de refus de 34,55% en légère hausse par rapport à 2025 (à l'échelle régionale ce taux n'était que de 27.7% en 2021).

Enfin la performance de collecte du verre est faible avec une captation à hauteur de 25kg/hab/an contre 36 kg/hab/an en région. Celle-ci progresse tout de même ce qui est très encourageant au regard du déploiement de l'apport volontaire pour le verre.

La collecte des professionnels

En complément des collectes des déchets des particuliers, l'agglomération prend en charge, sous condition, la collecte des déchets des professionnels du territoire (déchets assimilés). Celle-ci n'est proposée que

- si les quantités de déchets produites sont limitées, afin de ne pas impacter les collectes des particuliers
- si la typologie de déchets produits ne nécessite pas de traitement particulier

A ce titre, en dessous du seuil de 3000 litres de gisement par semaine et par flux, les professionnels financent le service via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), comme les particuliers.

Au-delà de 3000 litres de gisement par semaine tous flux confondus, les professionnels financent le service via la redevance spéciale, taxe obligatoire qui les exonère de la TEOM. Cette taxe doit couvrir les coûts réels de la collecte et du traitement des déchets.

Au-delà de 4000 litres de gisement par semaine par flux, les professionnels doivent externaliser la collecte du ou des flux concernés par le dépassement. Ils peuvent également être exonérés de TEOM (sous certaines conditions).

En 2025, la redevance spéciale c'est :

- 151 conventions sur le territoire dont 119 administrations et 32 entreprises
- 2 tournées spécifiques destinées exclusivement aux professionnels (verre et biodéchets)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

- 300 heures de collecte effectuées par 2 agents

En complément des collectes en porte à porte, le service propose également un service de collecte des déchets en caissons ou compacteurs :

- 29 contrats de location caisson à l'année ont été passés en 2025
- 31 contrats de location ponctuelle de caissons ont été passés en 2025
- 2 contrats de location de compacteur ont été signés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

LE SITREVA

Sitreva est un syndicat mixte. Créé le 1er mars 1994, il a son siège à Ouarville, en Eure-et-Loir.

Il a pour missions le traitement et la valorisation des déchets que ses membres lui ont confiés après les avoir collectés dans leurs périmètres respectifs, ainsi que l'exploitation des déchèteries implantées dans ces mêmes périmètres.

Les membres de Sitreva sont de nature différente – syndicats mixtes ou établissements de coopération intercommunale – mais ont pour trait commun d'être chacun responsable de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son périmètre. Sont membres de Sitreva :

- L'Agglomération du Pays de Dreux
- La Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France
- Le Sictom de la Région d'Auneau
- Le Sictom de la région de Châteaudun
- Le Sictom de la région de Rambouillet

Ensemble, ils forment un territoire de 4 270 km2 pour une population de 310 230 habitants.

Le SITREVA est un établissement public et est à ce titre doté d'un organe politique : le Comité syndical. Il comprend 34 délégués titulaires (dont 12 issus de l'agglomération) élus par les syndicats membres et 34 délégués suppléants (dont 12 issus de l'agglomération).

Le SITREVA gère en régie 5 centres de transfert situés à Châteaudun, Dreux, Droue sur Drouette, Ouarville et Rambouillet.

60% des déchets traités par le SITREVA transitent par ces centres.

Les centres de transfert sont des sites de vidage des bennes de collecte et des caissons de déchèterie. Les déchets sont ensuite rechargés dans des camions plus grands afin d'être acheminés vers les sites de traitement. Cette logistique permet de rationaliser le transport, limiter les coûts et l'impact environnemental.

L'année 2025 a été marquée en mai par la réouverture de la déchèterie de Dreux et en juillet par la reprise progressive de l'activité du centre de tri.



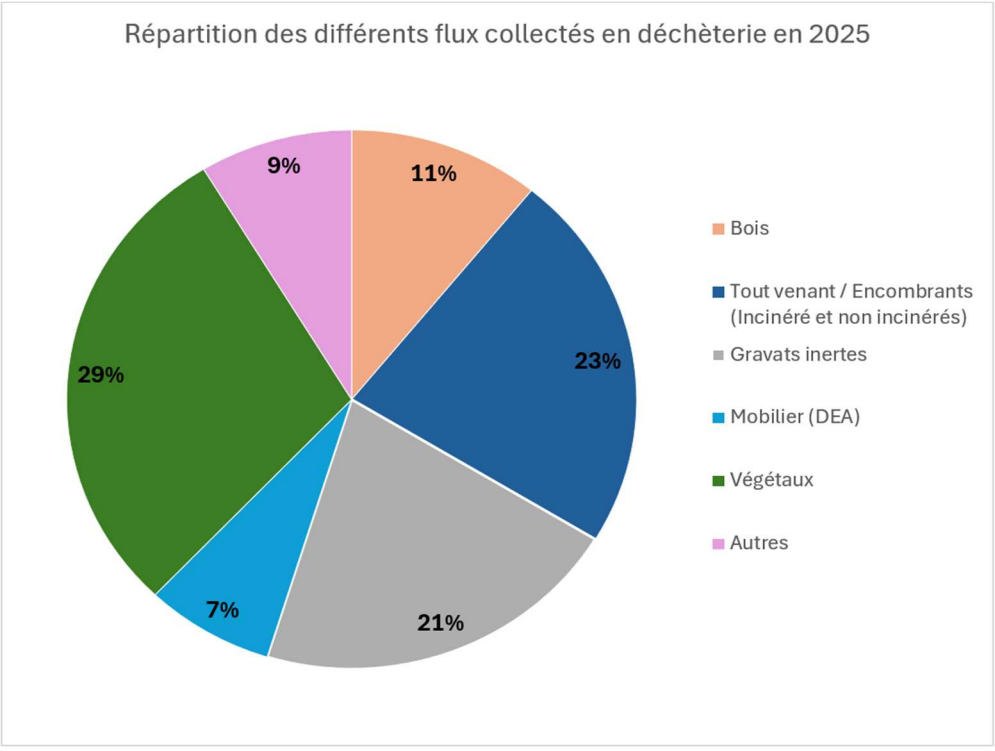
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

LES DECHETERIES

L'agglomération compte 10 déchèteries ainsi qu'une végèterie. Ces structures sont gérées par le SITREVA.



Les déchets qui ne peuvent être collectés en porte à porte y sont apportés directement par les usagers : gravats, végétaux, tout venant, bois, mobilier, DEEE, déchets toxiques...



On observe en 2025 une augmentation de la proportion de déchets végétaux apportés en déchèterie (+7 points) ainsi qu'un recul de la proportion des tonnages des gravat inertes (-10 points).

Après avoir été déposés par les usagers, les déchets sont valorisés en étant acheminés au sein des équipements appropriés. Chaque usager bénéficie de 50 points par an pour déposer ses déchets. Pour ce faire, il suffit de faire une demande de Pass' déchèterie. Cette carte est gratuite sous réserve

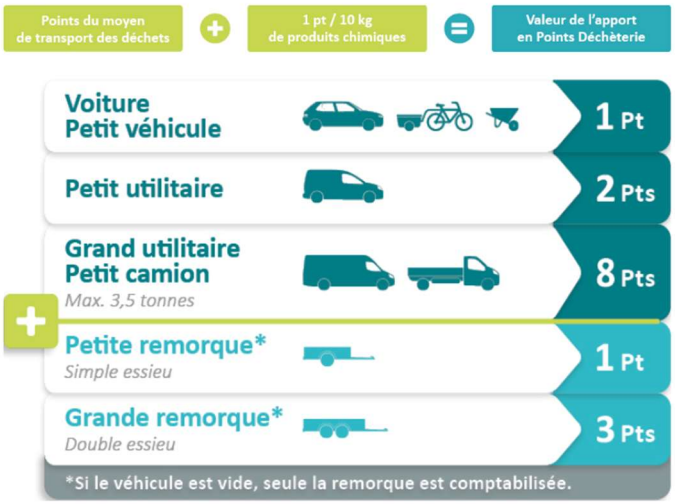
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

de présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Elle permet d'accéder à l'ensemble des déchèteries gérées par le SITREVA, pas uniquement aux déchèteries de l'agglomération.

Ces modalités d'accès permettent de mieux réguler les apports en déchèterie. En effet, les usagers doivent optimiser leur voyage afin d'utiliser leurs points de manière raisonnée.

Elles permettent également d'assurer un traitement équitable des usagers et de maintenir une facturation juste des professionnels. Pour ces derniers, les apports sont possibles mais payants.

Les modalités d'accès sont les suivantes : chaque usager se voit décompter un nombre de point correspondant à la typologie de véhicule utilisée (un point supplémentaire est décompté par 10 Kg de produits chimiques apportés). En 2025, le système de point a légèrement été modifié pour correspondre au mieux aux habitudes des usagers.



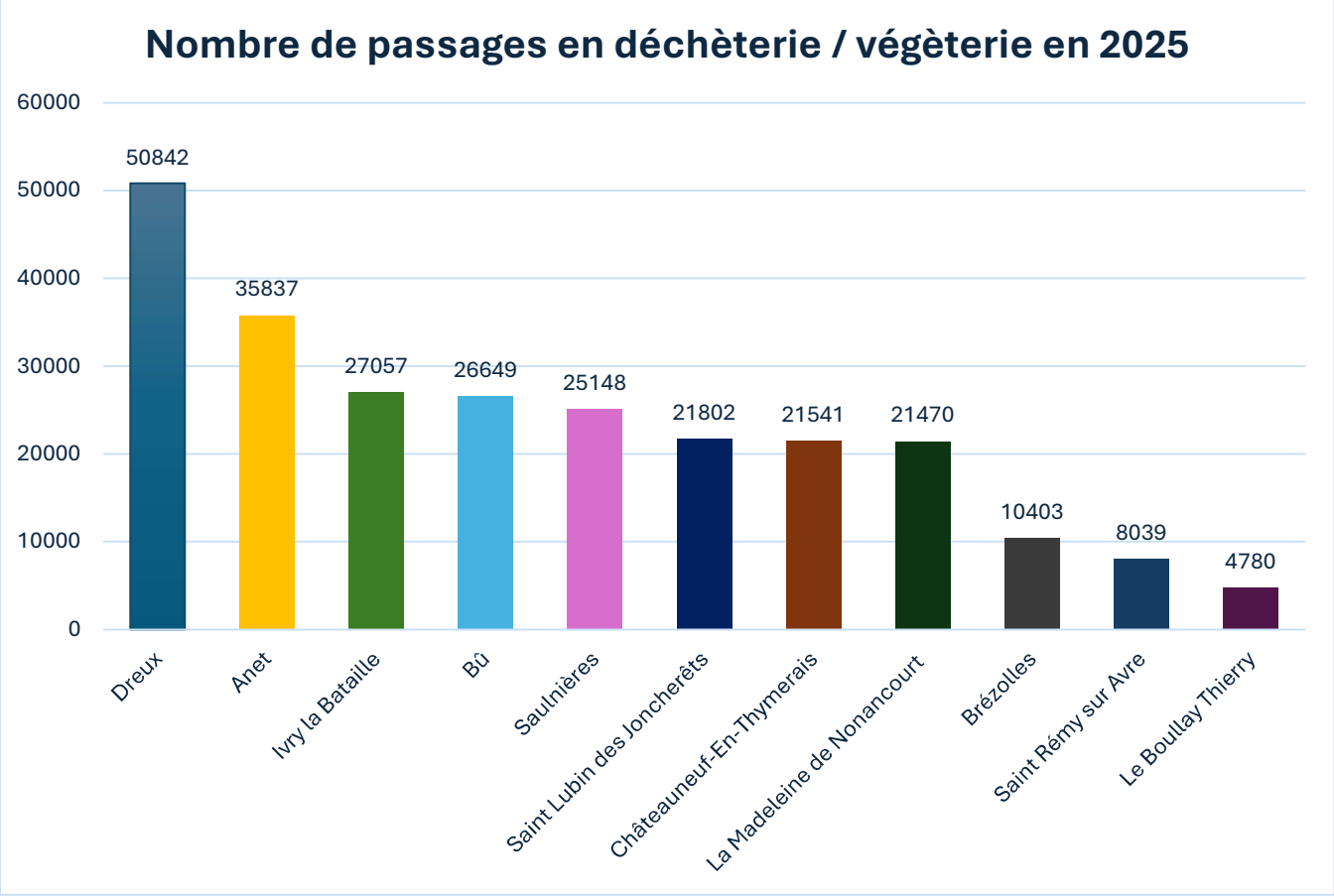
Evolution des fréquentations

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024 – 2025
Anet	19 394	34 353	25 967	27 910	30 996	35 837	+16%
Brézolles	6 047	9 523	7 243	8 123	10 032	10 403	+4%
Bû	12 289	12 571	14 279	15 916	21 510	26 649	+24%
Châteauneuf-En-Thymerais	16 243	22 489	18 906	20 191	20 994	21 541	+3%
Dreux	62 706	100 723	66 567	70 054	62 829	50 842	-16%
Ivry la Bataille	17 790	25 173	18 532	19 630	23 493	27 057	+15%
La Madeleine de Nonancourt	13 524	23 347	15 919	16 887	19 648	21 470	+9%
Le Boullay Thierry	3 498	4 909	4 511	3 950	4 078	4 780	+17%
Saint Lubin des Joncherêts	11 825	18 549	13 734	15 615	19 430	21 802	+12%
Saint Rémy sur Avre	4 137	7 674	5 592	6 248	8 072	8 039	0%
Saulnières	913	-	-	-	9 896	25 148	+154%
TOTAL	**168 366**	**259 311**	**191 250**	**204 524**	**230 978**	**253 568**	**+10%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

L'engouement pour les déchèteries se confirme au sein de l'agglomération. Ainsi, malgré la fermeture de la déchèterie de Dreux en décembre 2024 qui explique le recul de nombre de passage sur la structure, les passages en déchèterie augmentent de 10% en 2025 par rapport à 2024. On observe par ailleurs un déport des fréquentations vers les structures de Saulnières et Bû.

Malgré sa transformation en végèterie fin 2024, la fréquentation du site du Boullay Thierry est en augmentation.



Evolution des tonnages des principaux déchets déposés en déchèterie

FLUX	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BOIS	4 353	4 371	3 753	4 880	3 674	3 615	3 683	3 535
DEEE	902	994	825	1052	523	877	913	982
GRAVATS INERTES	12 131	11 760	8 415	12 609	9 460	10 804	11 913	6 866
METAUX	965	1 172	1 088	1 296	952	834	867	930
MOBILIER	1 245	1 334	964	1 363	992	1 926	2 176	2 378
PNEUS	89	64	59	46	0	0		42
TOUT VENANT / ENCOMBRANTS (INCINERES ET NON INCINERES)	12 497	13 055	10 320	11 668	7 782	8 333	8 329	7 414
Dont part non incinérable							6 234	4 508
Dont part incinérable							2 095	2 905

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

VEGETAUX	12 208	11 918	7 563	13 017	8 663	8 415	10 307	9 494
PLATRE							64	426
TOTAL	**44 390**	**44 668**	**32 987**	**45 931**	**32 046**	**34 804**	**38 251**	**32 069**

Les tonnages en déchèterie sont en baisse en 2025 (-16%) en lien avec la fermeture de la déchèterie de Dreux et ce, malgré la progression des fréquentations. La hausse des tonnages de la filière mobilier (+9.3%) confirme le report des tonnages « encombrants », collectés jusqu'en 2023 en porte à porte vers les déchèteries.

On note également que les tonnages de déchets végétaux sont en recul malgré l'arrêt des collectes en porte à porte.

En lien avec le développement de nouvelles filières de responsabilité élargie du producteur (REP PMCB), une filière plâtre a également été mise en place dans certaines déchèteries. Cette nouvelle REP permet, via une éco-contribution, la prise en charge gratuite de certains déchets du bâtiment dont le plâtre. Cette filière connaît un réel essor en 2025.

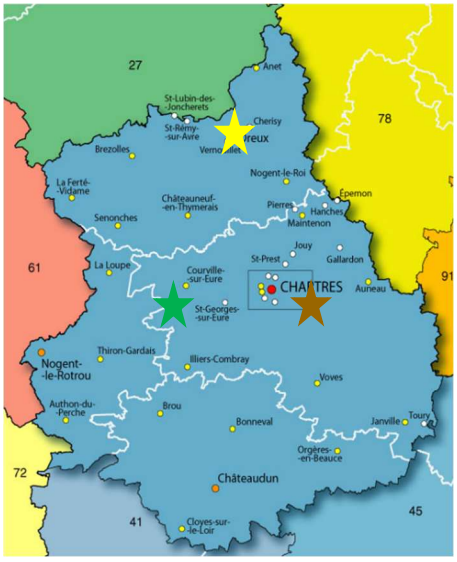
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

LE TRAITEMENT DES DECHETS

Les exutoires

Une fois collectés, les déchets sont envoyés vers différents sites de traitement et de valorisation en fonction de leur nature. La qualité de chaque gisement est donc primordiale : un déchet déposé dans le mauvais contenant sera orienté vers une filière de traitement inadaptée. Ces erreurs de tri ont un impact économique et écologique.

Exutoires des principaux flux collectés	Flux de déchets	Typologie de traitement
Centre de tri TRIVALO 28, Dreux	Emballages, papiers, cartons	Valorisation matière
UVE, Ouarville	Ordures ménagères et tout venant incinérable	Valorisation énergétique
Selon disponibilité : - SIBELCO, Saint Menge - SIBELCO, Reims - MALTHA, Izon - Prover SAS, Wingles	Verre	Valorisation matière
EMTA Guitrancourt	Tout venant non incinérable	Enfouissement
Plateforme de compostage Le Thieulin	Déchets verts	Valorisation matière



Durant les travaux du centre de tri, les emballages et papiers ont été acheminés vers le centre de tri du Mesnil Simon, exploité par Paprec. Le centre de tri TRIVALO 28 est géré via une délégation de service public (DSP) par la société Paprec depuis le 1er janvier 2024. Celui-ci a été modernisé et a vu sa capacité d'accueil augmentée grâce à une importante restructuration et modernisation du process. L'activité du centre de tri a repris progressivement à l'été 2025.

Les déchets y sont triés mécaniquement et manuellement. Une fois triés, les matières sont conditionnées en balles, vracs ou paquets. Les poids finaux des différents produits triés (acier, aluminium, papier, carton, plastiques : PEHD, PET...) sont imputés à chaque collectivité cliente grâce aux caractérisations effectuées tout au long de l'année.

Une fois triées et conditionnées, les matières sont envoyées aux différents repreneurs sélectionnés par Paprec.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Flux sortants (en tonnes)

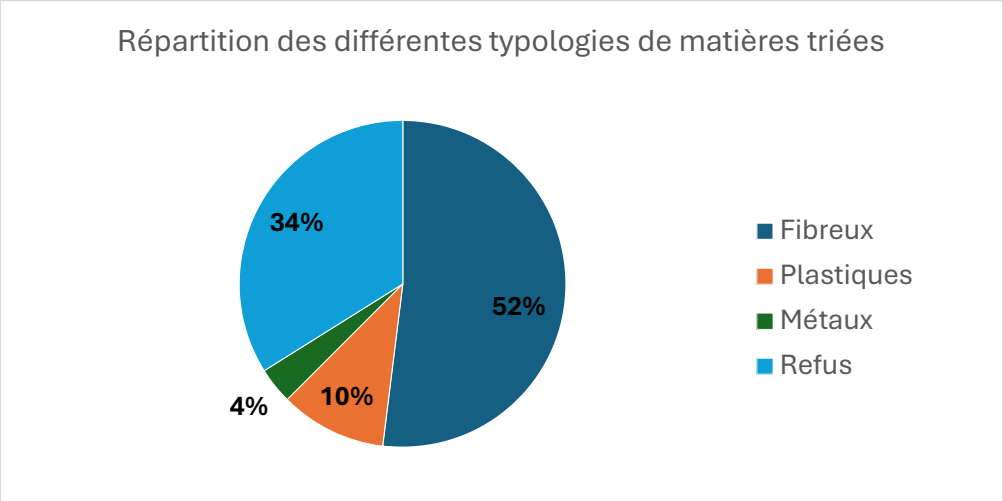
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024 - 2025
PET CLAIR	361	403	378	393	285	372	342	-8%
PET FONCE	80	101	71	71	59	63	50	-20%
PE/PP/PS (dont PEHD)						186	196	+6%
FILM PE						42	163	+288%
PEHD	143	146	108	133	150			/
TETRA	71	89	84	89	83	80	95	+19%
CARTONNETTES / PAPIERS	1054	1619	1387	1365	1197	1423	1670	+17%
CARTON BRUN	684	650	123	628	611	833	980	+18%
JRM	1057	983	1304	1088	677	266	711	+167%
GROS DE MAG	483	431	916	950	762	1077	259	-76%
ACIER	174	231	164	194	158	182	213	+17%
ALU	10	7	16	20	26	23	46	+100%
REFUS	1261	923	2144	2023	2542	2603	2423	-7%
FLUX DEV RIGIDE							67	/
TOTAL	**5378**	**5583**	**6695**	**6954**	**6550**	**7151**	**7 216**	+1%

On observe une augmentation globale des flux sortants dont les refus de tri. Les refus de tri sont également en léger recul sans que cela ne soit observé lors des caractérisations.

Répartition des différents flux de déchets

Sont appelés fibreux, les déchets composés de papiers et de cartons (GM, JRM, cartons, cartonettes, tetra…). On les oppose généralement aux plastiques et aux métaux.

Les fibreux restent les principales matières revalorisées au centre de tri. Les cours de revente de ces matériaux ont donc un impact très important sur les recettes perçues par l'agglomération. Les refus représentent une part très importante des tonnages issus du centre de tri.



Grâce à la modernisation du centre de tri la captation des métaux s'améliore en 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

SENSIBILISATION ET REDUCTION DES DECHETS

La sensibilisation

Tout au long de l'année 2025, les animatrices et animateurs du service sensibilisation ont réalisé des animations sur le territoire. Celles-ci, destinées à tout type de public ont permis de sensibiliser petits et grands.

80 opérations de sensibilisation ont ainsi pu être effectuées auprès d'établissements scolaires, d'associations, de professionnels du territoire. Celles-ci portent sur 3 thématiques :

- Le tri des déchets : 49 animations
- Le compostage (hors réunions publiques) : 17 animations
- La lutte contre le gaspillage alimentaire : 14 animations

En complément de ces animations, l'agglomération a également organisé 4 visites de centre de tri et de l'Eco'logis.

Le service est également sollicité dans le cadre d'opérations « nettoyons la nature ». Dans ce cadre l'agglomération met à disposition des communes qui le souhaitent, des pinces pour ramasser les déchets, donne des conseils en matière de tri et peut, sous certaines conditions, mettre à disposition des caissons pour la collecte des déchets. Le service a ainsi participé à une quinzaine d'opérations en 2025.



2025 c'est également la participation à 5 autres évènements :

- Les Naturalies
- La fête de la nature
- Les portes ouvertes de la maison des espaces naturels
- L'Aggloraid
- La fête du sol vivant
- La Semaine Européenne de réduction des Déchets (SERD)

Les programmes pédagogiques

Depuis plus de 10 ans, l'agglomération intervient auprès des établissements scolaires via le déploiement de deux programmes pédagogiques complets.

Les gardiens du tri



Ce programme est destiné aux élèves de CM1 et CM2 des écoles primaires du territoire. Il se déroule de mars à juin. Chaque classe bénéficie d'une animation et de deux visites (de l'Eco'Logis et du centre de tri). En 2025, les établissements ont été invités à participer à un concours de poésie autour de la lutte contre le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

gaspillage alimentaire. Ce concours a fait l'objet d'une remise de prix lors de la journée de clôture. Les élèves ont profité de cette journée pour voir en avant-première Elio des studios Disney.

Ce programme pédagogique a été déployé au sein de 9 classes pour un total de 195 élèves sensibilisés.



Eco Visa

Ce programme est destiné aux élèves des collèges et lycées du territoire. Il se déroule d'octobre à décembre. De la même manière les élèves bénéficient d'une animation en classe. Suite à l'animation, les élèves participent à un concours inter établissements visant à récolter le plus possible de DEEE. A l'issu du concours, les élèves gagnants reçoivent des tickets pour faire des activités sur le territoire et l'établissement gagnant reçoit un ordinateur reconditionné.



En 2025, 10 établissements ont participé à l'opération (236 élèves sensibilisés) et 1629 DEEE ont été collectés.

Adoptez un composteur

En 2025, l'opération « Adoptez un composteur ! » s'est poursuivie sur le territoire. Pas moins de 38 réunions ont été organisées, rassemblant 1 579 participants. À cette occasion, 1 183 composteurs ont été remis aux habitants, ce qui représente en moyenne 8,7 % des foyers équipés dans les communes concernées. Nouveauté de l'année 2025, un premier webinaire a également été proposé et a réuni 36 participants.



En complément de ces réunions publiques, les habitants de l'agglomération ont été sensibilisés lors de plusieurs événements organisés sur le territoire, tels que les Naturalies de Dreux, la fête de la nature du quartier des Bâtes, le marché aux fleurs de l'école de Saussay, ainsi que, pour la première fois, la participation à « La fête du sol vivant » en octobre 2025. Ces manifestations ont permis d'échanger autour des pratiques de compostage, mais aussi de la réutilisation et de la valorisation des déchets verts au jardin.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026



L'année 2025 a également été marquée par un développement significatif du Compostage Autonome en Établissement (CAE). Quinze nouveaux sites ont vu le jour au sein de différentes structures du territoire, notamment des écoles, des entreprises, des crèches et des associations.

Ces sites dit CAE ont été mis en place à la demande, à l'issue d'un diagnostic de faisabilité, au sein de différentes structures (jardins partagés, écoles, foyers de vie, etc.). L'installation de ces dispositifs de compostage partagé est systématiquement accompagnée d'actions de sensibilisation à destination du personnel, des résidents et des usagers. Dans le cas des cantines scolaires, ces actions incluent également une sensibilisation des élèves au tri des déchets et au retour au sol de la matière organique, réalisée à travers une animation compostage menée dans une classe pilote désignée par l'établissement.

Cette dynamique s'est poursuivie avec le lancement d'un premier site de compostage partagé, comprenant l'installation de deux dispositifs au sein de la gendarmerie de Dreux. Plus de 120 personnes ont ainsi été initiées au compostage, et un référent de site a été formé au sein de la caserne.





Par ailleurs, une formation assurée par l'organisme ORGANEO a été organisée sur le territoire afin de former des référents de site dans chacune des structures disposant d'un dispositif de compostage. Cette action constitue un réel levier pour garantir le bon fonctionnement des installations et la qualité des apports.

Enfin, l'un des temps forts de l'année 2025 a été la participation à « La fête du sol vivant ». Cet événement a rassemblé 145 participants autour de différents ateliers : une session de broyage des végétaux en vue de la réutilisation du broyat produit, des initiations au compostage, une formation de référents de site, ainsi qu'une projection de film d'animation proposée à la médiathèque de l'Odyssée. Au total, 398 personnes, majoritairement des enfants, ont participé à des actions de sensibilisation portant sur le compostage, hors temps scolaire et réunions publiques.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

FINANCES

Fonctionnement

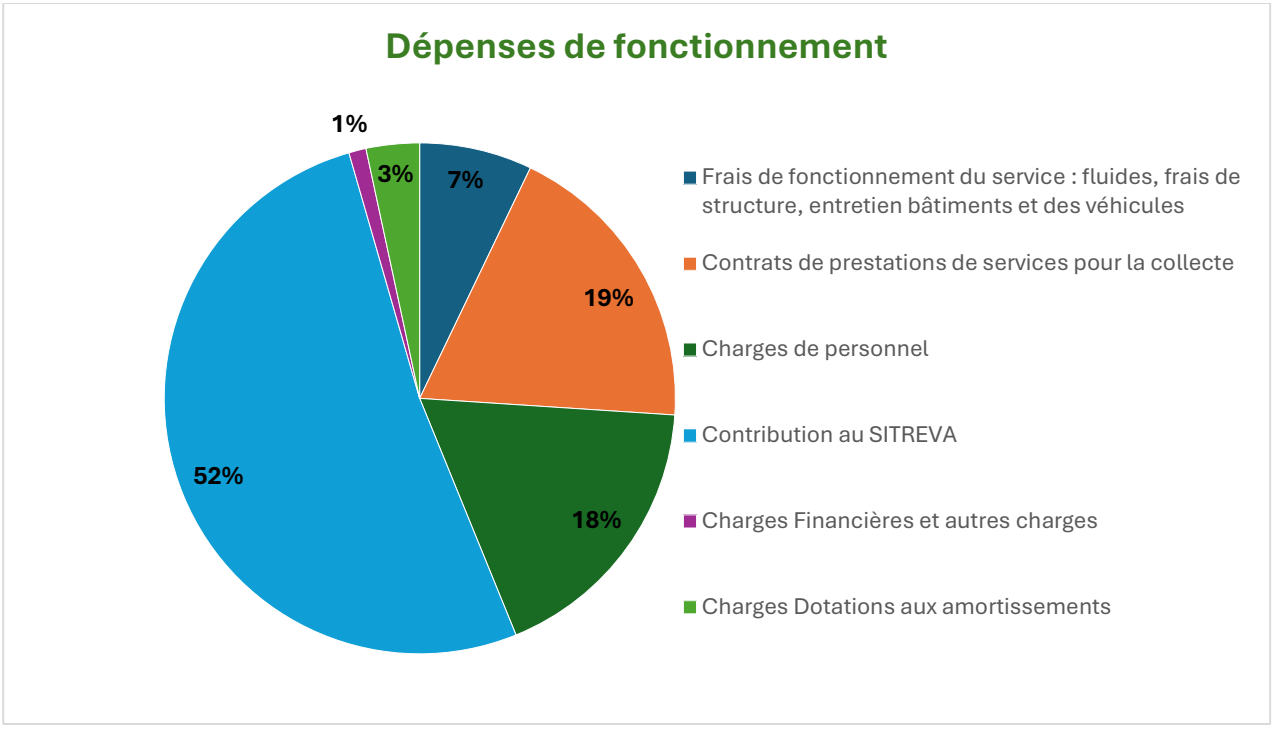
DEPENSES	2023	2024	2025	ECART 2024_2025
Charges à Caractère générale	5 110 685,84 €	5 914 014,52 €	5 890 549,96 €	**-23 464,56 €**
Charges de personnel	3 383 741,49 €	3 634 453,22 €	4 025 538,58 €	391 085,36 €
Charges Financières (intérêts emprunts)	138 099,46 €	114 895,44 €	109 346,70 €	**-5 548,74 €**
Charges de gestion courantes (SITREVA, Habitat Drouais, Equipement informatique, prorata de tva fin d'année)	11 561 528,60 €	12 453 142,83 €	11 806 561,39 €	**-646 581,44 €**
Charges exceptionnelles	88 071,56 €	3 825,71 €	277,06 €	**-3 548,65 €**
Dotations aux amortissements + provision compte épargne temps personnel	830 647,22 €	660 400,57 €	764 339,77 €	103 939,20 €
Remboursement TEOM + subvention Région	40 352,00 €	4 872,00 €	16 553,03 €	11 681,03 €
TOTAL	**21 153 126,17 €**	**22 785 604,29 €**	**22 613 166,49 €**	**-172 437,80 €**

DETAIL	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Chapitre 011- Charges à caractère Général	**5 110 685,84 €**	**5 914 014,52 €**	**5 890 549,96 €**	**-0,40%**
Frais de fonctionnement du service : Fluides (électricité, gaz, eau, carburant, frais de structure, entretien bâtiments-véhicules-camions-bennes)	1 601 033,87 €	1 911 525,43 €	1 608 826,90 €	
Contrats de prestations de services pour la collecte	3 509 651,97 €	4 002 489,09 €	4 281 723,06 €	
Chapitre 012- Charges de personnel	**3 383 741,49 €**	**3 634 453,22 €**	**4 025 538,58 €**	**11%**
Chapitre 65 - Charges de gestion courante	**11 561 528,60 €**	**12 454 551,87 €**	**11 806 561,39 €**	**-5%**
Contribution au SITREVA	11 495 538,00 €	12 383 633,43 €	11 685 967,10 €	
Equipements informatique (logiciels : géolocalisation, Publidata, Trackoe)	29 463,18 €	35 072,44 €	28 534,34 €	
Ajustement prorata TVA	681,44 €	0,00 €	56 213,95 €	
Contribution Habitat Drouais-OPH-	35 845,98 €	35 846,00 €	35 846,00 €	
Chapitre 66 - Charges Financières	**138 099,46 €**	**114 895,44 €**	**109 346,70 €**	**-5%**
Intérêts des emprunts	138 099,46 €	114 895,44 €	109 346,70 €	
Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles	**88 071,56 €**	**0,00 €**	**277,06 €**	
Opérations annulées s/ exercices antérieurs	88 071,56 €	0,00 €	277,06 €	
Chapitre 68 - Charges Dotations aux amortissements	**830 647,22 €**	**662 817,24 €**	**764 339,77 €**	**15%**
Provisions CET	19 303,00 €	0,00 €	13 649,92 €	
Dotations amortissements	811 344,22 €	662 817,24 €	750 689,85 €	
Chapitre 014- Atténuations de produits	**40 352,00 €**	**4 872,00 €**	**16 553,03 €**	
Remboursement TEOM	40 352,00 €	4 872,00 €	553,03 €	
Remboursement trop perçu subvention	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €	
TOTAL	**21 153 126,17 €**	**22 785 604,29 €**	**22 613 166,49 €**	**-1%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Les frais d'exploitation pour l'année 2025 restent constants, voire en légère diminution de -1% par rapport à 2024. Cependant, des changements majeurs ont été observés dans certains postes de dépenses, comme :

- L'évolution tarifaire des marchés publics et des révisions de prix en forte hausse en 2025,
- Le recrutement de personnel en intérim +11% pour la mise en place des nouvelles collectes en porte à porte,
- L'amortissement de biens +15% : la hausse s'explique par l'achat d'équipements pour le déploiement des biodéchets et de 3 camions bennes,
- Le désendettement du budget déchet : les intérêts d'emprunts ont diminué de 5%
- La contribution au SITREVA en diminution de 5% qui s'explique principalement par :
 - La baisse des tonnages liée à la fermeture pour travaux de la déchetterie de Dreux pendant 8 mois
 - L'absence de facturation des refus de tri dans le cadre des travaux du Centre de tri.



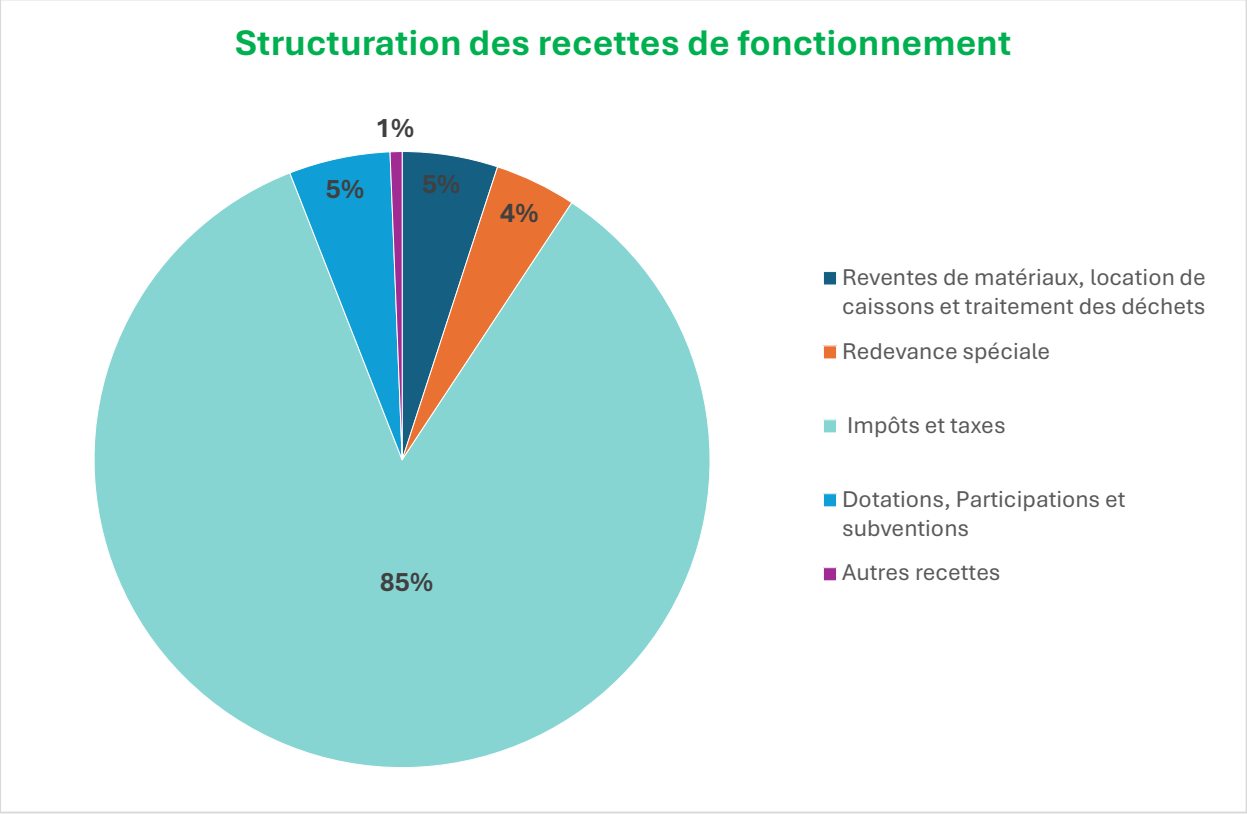
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

RECETTES	2023	2024	2025	Ecart 2024_2025
Produits des services (redevance spéciale, location et traitement caisson, ventes matériaux)	2 694 514,92 €	2 253 200,61 €	2 064 494,47 €	**-188 706,14 €**
Impôts et taxes	17 676 799,92 €	18 329 576,00 €	18 832 562,00 €	502 986,00 €
Dotations, participations et subventions	1 353 867,04 €	1 495 253,25 €	1 229 430,34 €	**-265 822,91 €**
Autres produits de gestion	0,00 €	57 005,01 €	3 915,52 €	**-53 089,49 €**
Produits exceptionnels	472 628,16 €	2 416,67 €	87 774,94 €	85 358,27 €
Provision produit et charges	0,00 €	7 836,04 €	0,00 €	**-7 836,04 €**
Amortissements subventions	205 883,61 €	90 300,00 €	0,00 €	**-90 300,00 €**
TOTAL	**22 403 693,65 €**	**22 235 587,58 €**	**22 218 177,27 €**	**-17 410,31 €**

DETAIL	2023	2024	2025	Evol 2024_2025
Chapitre 70- Produits des services	**2 694 514,92 €**	**2 253 200,61 €**	**2 064 494,47 €**	**-8%**
Reventes de matériaux, location caisson et traitement déchet	1 804 699,77 €	1 352 939,56 €	1 114 854,11 €	
Redevance spéciale	889 815,15 €	900 261,05 €	949 640,36 €	
Chapitre 73- Impôts et taxes (TEOM)	**17 676 799,92 €**	**18 329 576,00 €**	**18 832 562,00 €**	**3%**
Chapitre 74 - Dotations, Participations et subventions	**1 353 867,04 €**	**1 495 253,25 €**	**1 229 430,34 €**	**-18%**
Remboursement absentéisme du personnel	26 313,75 €	18 680,63 €	48 423,55 €	
Eco- Organismes (Citeo) + subvention région	1 327 553,29 €	1 476 572,62 €	1 181 006,79 €	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion	**501 005,06 €**	**57 005,01 €**	**3 915,52 €**	
Régularisations opérations (TVA, avoirs s/fact)	0,00 €	57 005,01 €	3 915,52 €	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	**472 628,16 €**	**10 252,71 €**	**5 000,00 €**	
Ajustement compte épargne temps	0,00 €	10 252,71 €	0,00 €	
Sinistre bacs brulés, facturation SEPUR	28 376,90 €	0,00 €	0,00 €	
Sorties et Ventes de 5 véhicules légers	444 251,26 €	0,00 €	5 000,00 €	
Chapitre 042 - Opérations d'ordres	**205 883,61 €**	**90 300,00 €**	**82 774,94 €**	**-8%**
Amortissement de subvention d'investissement	205 883,61 €	90 300,00 €	82 774,94 €	
TOTAL	**22 403 693,65 €**	**22 1235 587,28 €**	**22 218 177,27 €**	**-1%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

En 2025, on note une légère diminution des recettes de fonctionnement par rapport à 2024, en dépit d'une baisse très importante des recettes liées à la revente de matériaux (-20%) et d'une chute des aides liées à la performance du tri des déchets (-18%). Ces baisses sont contrebalancées par une augmentation des recettes liées à la location des caissons (+7%), à celles liées à la redevance spéciale (+5%) et à la TEOM (+3%).



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Investissement

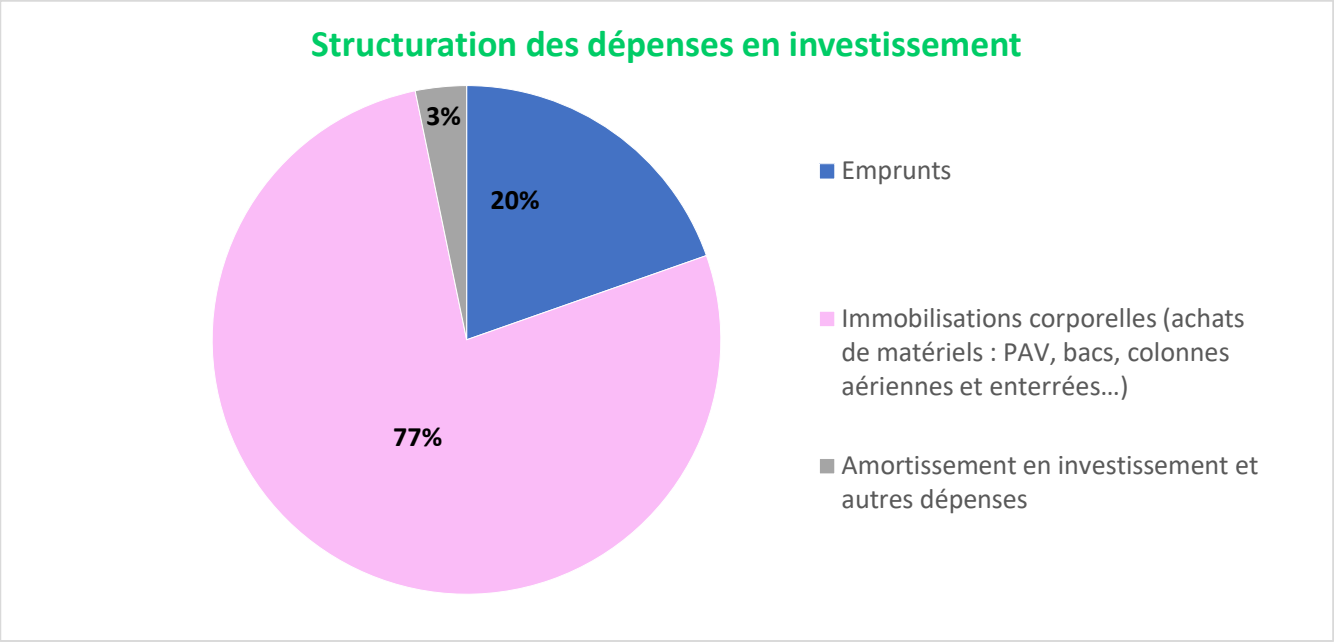
DEPENSES	2023	2024	2025	ECART MONTANT
Remboursement du capital emprunts	516 430,01 €	530 951,81 €	546 325,33 €	15 373,52 €
Immobilisations incorporelles	39 284,27 €	25 686,62 €	7 331,80 €	**-18 354,82 €**
Immobilisations corporelles	416 613,61 €	1 015 218,51 €	2 148 120,59 €	1 132 902,08 €
Immobilisations en cours	8 270,50 €	9 994,60 €	0,00 €	**-9 994,60 €**
Opérations amortissements en investissements	205 883,61 €	90 300,00 €	82 774,94 €	**-7 525,06 €**
Participations, créances rattachées	57 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	**1 243 982,00 €**	**1 672 151,54 €**	**2 784 552,66 €**	**1 112 401,12 €**

DETAIL	2023	2024	2025	Evol 2024_2025
Chapitre 16- Emprunts	**516 430,01 €**	**530 951,81 €**	**546 325,33 €**	**3%**
Remboursement du capital	516 430,01 €	530 951,81 €	546 325,33 €	
Chapitre 20- Immo incorporelles	**39 284,27 €**	**25 686,62 €**	**7 331,80 €**	**-71%**
Acquisition logiciel, frais ingénierie	39 284,27 €	25 686,62 €	7 331,80 €	
Chapitre 21 - Immo corporelles	**416 613,61 €**	**1 015 218,51 €**	**2 148 120,59 €**	**112%**
Acquisition bacs, composteurs, colonnes enterrées, aériennes, matériels informatiques, véhicules légers, PL	416 613,61 €	1 015 218,51 €	2 148 120,59 €	
Chapitre 23 - Immo en cours	**8 270,50 €**	**9 994,60 €**	**0,00 €**	
Etude sol station lavage site de la Radio	8 270,50 €	9 994,60 €	0,00 €	
Chapitre 26 - Participations, créances rattachées	**57 500,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	
Garantie d'emprunts	57 500,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 040- Opérations d'ordres	**205 883,61 €**	**90 300,00 €**	**82 774,94 €**	**-8%**
Amortissement de subvention d'investissement	205 883,61 €	90 300,00 €	82 774,94 €	
TOTAL	**1 243 982,00 €**	**1 672 151,54 €**	**2 784 552,66 €**	**67%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Pour l'année 2025, les dépenses d'investissement sont en hausse à hauteur de + 67%. Cette hausse reflète l'engagement de l'agglomération pour la modernisation et le verdissement du service :

- Achats de bacs
- Achats de matériels pour la prévention des déchets : composteurs plastiques, bois …
- Achat de colonnes dédiées à la collecte du verre
- Mise en place de bornes de recharge électrique
- Renouvellement de la flotte VL et PL…



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261A-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

RECETTES	2023	2024	2025	ECART MONTANT
Subventions d'investissement	1 200 000,00 €	112 443,31 €	327 519,00 €	215 075,69 €
Mobilisation emprunt	0,00 €	800 000,00 €	1 200 000,00 €	400 000,00 €
Amortissements en investissement	811 344,22 €	660 980,53 €	750 689,85 €	89 709,32 €
FCTVA	119 712,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	323 986,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	**2 455 043,21 €**	**1 573 423,84 €**	**2 278 208,85 €**	**704 785,01 €**

DETAIL	2023	2024	2025	Evol 2024_2025
Chapitres 10 - Dotations, fonds divers, réserves	**443 698,99 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	
Excédent de fonctionnement capitalisé	323 986,65 €	0,00 €	0,00 €	
FCTVA	119 712,34 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitres 13 - Subventions d'investissement reçues	**1 200 000,00 €**	**112 443,31 €**	**327 519,00 €**	
Subvention d'investissement	1 200 000,00 €	112 443,31 €	327 519,00 €	
Chapitres 16 - Emprunts et dettes assimilées	**0,00 €**	**800 000,00 €**	**1 200 000,00 €**	**50%**
Mobilisation d'un emprunt	0,00 €	800 000,00 €	1 200 000,00 €	
Chapitre 040 - Opérations d'ordres	**811 344,22 €**	**660 980,53 €**	**750 689,85 €**	**14%**
Amortissement de subvention d'investissement	811 344,22 €	660 980,53 €	750 689,85 €	
TOTAL	**2 455 043,21 €**	**1 573 423,84 €**	**2 278 208,85 €**	**45%**

Les recettes d'investissement sont en augmentation par rapport à l'année dernière, la contrepartie des amortissements et de l'emprunt de 1 200 000 €. Les recettes de FCTVA étant sollicitées en décalage, celles-ci n'apparaissent pas encore dans le bilan.

